



**ARRETE PERMANENT  
FERMETURE PARTIELLE  
DU PARKING DE LA HALTE  
78870 BAILLY**

**Le Maire de la Commune de BAILLY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réserver le stationnement sur le fond du parking de la Halte du tram 13 aux commerçants du marché les mercredis et samedis matins de façon permanente ;

**ARRETE**

**ARTICLE. 1-** Le stationnement sera interdit sur le fond du parking de la Halte du tram 13 (zone définie ci-dessous) :

- les mardis à partir 19h jusqu'aux mercredis 13h
- les vendredis à partir de 19h jusqu'aux samedis 13h

Par dérogation, les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à stationner.



**ARTICLE. 2-** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi. Les véhicules en stationnement illicite seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

**ARTICLE. 3-** Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc [deplacements@agglovgp.fr](mailto:deplacements@agglovgp.fr)

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi [bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

La Police municipale de Bailly [police@mairie-bailly.fr](mailto:police@mairie-bailly.fr)

Le SDIS [LOU.prevision@sdis78.fr](mailto:LOU.prevision@sdis78.fr)

Monsieur le Directeur des Services Techniques [sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr](mailto:sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr)

Fait à Bailly, le 02/05/2024



**Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,  
à la Voirie et aux Travaux,**

**Denis PETITMENGIN**